

RÉPONSE DE BEN SMITH ET ANNE RIGAIL AU COURRIER DE L'INTERSYNDICALE PNC

A l'issue de la première réunion d'échanges relative à l'Accord Collectif PNC du mercredi 28 septembre, L'Intersyndicale PNC a envoyé un courrier à la Direction Générale. **Nous avons réaffirmé notre exigence de garanties incontournables avant de nous engager dans un nouveau cycle de négociations.**

Même si la Direction s'efforce d'y répondre dans le courrier ci-joint, elle reste comme à l'automne 2021 focalisée sur son objectif de réduction des compositions équipage Long Courrier. Ce n'est pas satisfaisant et L'Intersyndicale PNC réitère sa volonté de les préserver. Alors que la reprise du trafic aérien est bien plus forte que prévue, ce n'est pas de centaines de PNC dont il faut se séparer, il faut au contraire massivement embaucher.

Si les négociations devaient se poursuivre au-delà du 31 octobre 2022, l'engagement ferme de la Direction de proposer une note de direction, qui n'évoluera pas et qui reprend tous les chapitres de l'accord collectif actuel, est une première étape importante et sécurisante pour l'ensemble des PNC.

Nous préférons cependant envisager une signature dans les temps. **Nous avons formulé des propositions de modification de l'AC PNC actuel et nous entendons profiter de ce cycle de négociations pour réviser certains chapitres et ne souhaitons pas bâcler le travail pour autant.**

Vous pouvez compter sur notre détermination pour aller chercher des améliorations de notre accord collectif tout en veillant à la protection de tous.



**Vous trouverez au dos de ce tract
la réponse à notre courrier de
Benjamin SMITH et ANNE RIGAIL**



L'Intersyndicale PNC

Roissy, le 29 septembre 2022

N/Réf. : **AFKL.CH/CL.DA 2022.164**

V/Réf. : Courrier de l'Intersyndicale PNC du 28/09/22

Messieurs les Secrétaires de Section UNSA PNC AF et SNPNC-FO AF,

A la suite de la réunion d'échange relative à l'accord collectif PNC qui s'est tenue ce mercredi 28 septembre, vous nous avez adressé un courrier au titre de l'Intersyndicale PNC afin de nous faire part de vos réactions et revendications. Nous tenions à répondre aux différents points que vous soulevez.

Nous souhaitons tout d'abord vous rappeler notre attachement au dialogue social. C'est ce qui a guidé l'annonce de l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations relatif à l'Accord Collectif PNC, après celui de 2021 qui a duré près de 12 mois et les discussions qui se sont poursuivies depuis.

Si nous considérons que cette négociation peut aboutir avant le 31 octobre 2022, nous souhaitons également anticiper l'éventualité qu'elle se poursuive au-delà de cette date. Afin de pouvoir donner de la visibilité aux PNC sur les règles applicables au 1er novembre, la direction a annoncé que, si la négociation n'avait pas abouti avant cette date, elle prolongerait alors tous les chapitres de l'accord actuel, sous forme de note de direction, avec pour seule évolution un ajustement des compositions d'équipage Long Courrier afin de répondre aux enjeux de compétitivité en sortie de crise et de nous rapprocher des pratiques de nos concurrents européens.

En réponse à votre demande, nous vous confirmons par le présent courrier notre engagement à ce que le contenu de cette note soit, dans le cas où elle devrait être mise en œuvre, strictement identique à l'Accord Collectif actuel (hors évolution mentionnée ci-dessus) jusqu'à la fin des négociations.

Dans votre courrier, vous abordez également la question des compositions d'équipage Long Courrier qui s'appliqueraient en l'absence d'accord. Nous vous proposons de traiter cette question dans le cadre d'une réunion spécifique avec toutes les organisations syndicales PNC dès le début de la semaine prochaine, afin de clarifier ce point.

Concernant la garantie de maintien de l'emploi, nous vous confirmons qu'Air France est favorable à l'ouverture d'une négociation de prolongation de l'APLD au-delà de 2022. Ce dispositif s'accompagnerait d'une garantie d'emploi pour les PNC sur l'ensemble de la durée de l'accord et ne serait activé qu'en cas de nouvelle crise ou d'évènement exceptionnel afin de les protéger.

Nous vous confirmons par ailleurs les éléments suivants :

- La direction d'Air France a souhaité un CSE EA unique, depuis sa création. Cette vision, actée par la voie d'un accord majoritaire, valide cette organisation pour le futur.
- Concernant la difficulté que vous évoquez sur les hébergements communs, nous vous informons que nous travaillons à apporter une solution à la situation rencontrée afin de respecter les engagements pris.
- Concernant la demande d'ouverture de négociations relatives aux ICS, nous sommes à ce stade dans l'attente des précisions sur le projet de réforme des retraites du régime général. Nous vous proposons d'ouvrir des échanges techniques, d'ici fin octobre, afin d'identifier les différentes évolutions possibles. Dès que les éléments du projet de réforme seront connus, et nos échanges techniques finalisés, nous ouvrirons des négociations de la convention d'entreprise PNC sur ce point.

Vous le savez, notre engagement personnel dans la voie du dialogue social est permanent. La négociation de l'Accord Collectif PNC sera sans doute exigeante, mais c'est un exercice nécessaire que nous souhaitons mener selon nos principes de confiance, de transparence, de confidentialité et de respect. Nous souhaitons que vos organisations syndicales y prennent toute leur part, dans un esprit constructif qui permettra de trouver ensemble les solutions les plus équilibrées, pour les PNC et l'entreprise.

Nous prions d'agréer, Messieurs les Secrétaires de Section UNSA PNC AF et SNPNC-FO AF, l'expression de nos salutations distinguées.



Benjamin SMITH
Directeur général
AIR FRANCE-KLM Group



Anne RIGAIL
Directrice générale
AIR FRANCE